

🕒 Les parents ou grands-parents peuvent-ils assister aux entraînements ?

Depuis quelques temps, nous nous posons cette question. Nous n'empêchons pas ceux qui le désirent, d'assister aux séances. Je précise, cependant, que nous nous sommes aperçus que l'enfant (éveil judo et judo) s'exprime davantage quand il ne sent pas sur lui, les regards de ses proches. Si vous faites confiance au club de judo en inscrivant votre enfant, c'est pour que ce dernier en retire le maximum de bénéfices, alors, profitez de l'occasion qui vous est donnée pour le laisser évoluer seul durant une heure dans un cadre précis, avec un éducateur sportif.

Les premières séances sont, peut-être, pénibles au moment de la séparation (les trois premières minutes seulement, rassurez-vous), mais les bienfaits sont multiples :

- **Votre enfant tirera tous les bénéfices de la séance**
- **Il aura le plaisir de vous raconter ce qu'il a fait**
- **Vous aurez le plaisir de l'écouter**

J'ajouterai que régulièrement nous organisons des **opérations « Portes ouvertes »**, des démonstrations et une fête de fin de saison où les parents sont invités à voir l'évolution de leurs enfants.

Pour conclure, je vous demanderai, si cela est possible, afin de conserver aux séances toute la solennité et le sérieux que nécessite la pratique des arts martiaux, de quitter le dojo avant le début de l'entraînement et de ne faire votre entrée qu'après le salut final, ceci toujours dans l'intérêt des enfants et une nouvelle fois dans la mesure de vos possibilités.

Je me tiens à votre disposition et vous souhaite une bonne rentrée.

Marc Duriez

Professeur de judo et de ju-jitsu

Ceinture noire 6^{ème} Dan